



Guide de l'accès aux droits, à la santé, aux aides alimentaires, vestimentaires, à la scolarité et à l'alphabétisation

**Secteur de Torcy, Noisiel, Lognes,
Champs sur Marne
Septembre 2018**

Les informations que je vais trouver :

Me renseigner sur mes droits	2
Obtenir une couverture maladie	4
Se Soigner... avec ou sans couverture maladie	5
Les urgences	12
Obtenir une aide alimentaire / vêtements	14
La scolarisation des enfants	16
Obtention d'une Bourse.....	18
Accueil parents/enfants	19
Pour mieux parler et comprendre le français	20
Transports en commun	21

**Livret réalisé par un collectif autour de L'AVIH et de la Maison
Départementale des Solidarités de Noisiel – Conseil Départemental de
Seine et Marne**

**Pour toute information contacter L'AVIH :
Tel : 01 64 80 49 10**

Me renseigner sur mes droits

La structure qui me suit habituellement (**CAFDA, CASP, Ordre de Malte, 115...**) peut me donner les informations dont j'ai besoin. Je dois penser à lui signaler les changements dans ma situation, comme une grossesse par exemple, pour qu'elle me guide au mieux dans mes démarches.

Sinon, Je peux aussi me rendre à :

La Maison Départementale des Solidarités de Noisiel (MDS)

Grande allée des Impressionnistes – 77186 NOISIEL

Bus : 220 ou 211 – Arrêt « Remise aux fraises »

Service Social Départemental

Tél. : 01.69.67.31.99

Accueil du public par des travailleurs sociaux au pôle accueil, tous les jours du lundi au jeudi de 8h45 à 12h, pour de l'écoute, de l'information et l'orientation sur les droits

Au CCAS (centre communal d'action sociale) de la ville où je réside.

Les CCAS sont souvent situés à l'intérieur de la mairie.

La Maison de la Justice et du Droit (MJD)

La MJD est un lieu d'accueil, d'information et d'aide juridique, de médiation de prévention et de citoyenneté (accès au droit, aide aux victimes, résolution amiable des conflits). Elle est accessible à tous gratuitement et en toute confidentialité. Des permanences gratuites, sur rendez-vous, sont assurées par des intervenants qualifiés.

Accès et informations pratiques :

4 place Gaston Defferre-77186 Noisiel

Tél : 01 60 95 16 90

RER A, arrêt « Noisiel » et 2 min à pied

Bus 220, 211 et 213, arrêt « Noisiel le Luzard »

Turbulences

L'association *Turbulences* œuvre pour la lutte contre toutes les formes de discrimination (sexisme, homophobie, racisme...) et organise des permanences « Droit des Etrangers » un jeudi sur deux à partir de 18h30- sauf vacances scolaires- (sans rendez-vous, accueil collectif obligatoire au premier rendez-vous, puis suivi individuel si nécessaire). Vous trouverez toutes les dates des permanences sur le site : www.turbulences.org

Accueil pour la permanence de Turbulences/Droits des étrangers :

MJC MPT Centre social de Noisiel, 34 cours des Roches-77186 Noisiel

e-mail : etranger@turbulences.org

RER A, arrêt « Noisiel » et 2 min à pied

Contact avec la permanence de Turbulences : 06 52 15 83 32 (du lundi au vendredi de 11h à 13h et de 15h à 17h, aucun message ne sera traité)

Obtenir une couverture maladie

En France, les soins sont payants.

Je peux obtenir une « assurance maladie » que l'on appelle la « couverture maladie » ou « couverture sociale » qui prendra en charge tout ou partie de mes soins.

Pour faire ma demande, pour disposer d'un point informatique pour faire mes démarches et pour toute information sur la couverture maladie, je peux me rendre aux adresses suivantes :

CPAM Lognes

24 rue de la maison Rouge – LOGNES

RER A, Station Lognes - **BUS 211** – Arrêt Maison rouge

CPAM Bussy Saint Georges

2 rue Raoul Follereau – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

RER A – Station Bussy-Saint-Georges

Téléphone : 36.46 (prix service payant+prix appel, dépend de votre opérateur. Pour connaître le tarif, écouter le message en début d'appel) Les CPAM sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 sauf ouverture à 11h le dernier jeudi du mois. Le personnel qui me recevra pourra me donner les informations nécessaires pour remplir le dossier de demande.

**Attention les dossiers seront à renvoyer ou à déposer
à la CPAM du lieu de ma domiciliation**

**Si je rencontre des difficultés
pour obtenir une couverture maladie, je peux m'adresser à :
L'association L'AVIH**

1 place de l'Eglise 77200 TORCY

Téléphone : 01 64 80 49 10 – Bus 220. Arrêt « Mairie de Torcy »

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00

Je serai aidé dans mes démarches et orienté vers les structures et les professionnels adaptés à mes besoins.

Se Soigner... avec ou sans couverture maladie

Me soigner au quotidien (soins non-urgents)

Le médecin traitant

Lorsque j'ai une couverture maladie, je dois déclarer un médecin traitant à la Sécurité Sociale (CPAM). Son rôle est d'assurer la coordination des soins. En cas de besoins particuliers, il m'oriente vers un spécialiste.

Le choix du médecin traitant est totalement personnel mais n'est pas définitif. Je peux à tout moment en changer (suite à un déménagement par exemple).

Ces démarches se font grâce au formulaire de « Déclaration de choix du médecin traitant » disponible à la CPAM ou chez le médecin.

J'ai une couverture maladie

Je prends rendez-vous avec mon médecin traitant :

Lorsque je tombe malade, c'est lui que je consulte en premier. Si mon état nécessite l'intervention d'un spécialiste, il m'oriente vers le professionnel de santé le plus compétent.

La nuit et le dimanche je peux contacter :

SOS médecin consultations à domicile

Tél. : 0825 33 36 15 (prix appel local depuis un poste fixe)

Ou me rendre aux permanences au sein de l'Institut Médical de Serris

2 cours du Rhin- 77700 SERRIS

Tel : 0825.56.77.00

Sur rendez-vous pendant les heures d'ouverture :

- tous les jours de la semaine de 20h à minuit
- le samedi de 14h à minuit/ le dimanche et jours fériés de 9h à minuit.

Je n'ai pas de couverture maladie

Je peux me rendre :

A la PASS hospitalière de l'hôpital de Jossigny Marne la Vallée

2/4 cours de la Gondoire – 77600 Jossigny

RER A, Station : «Val d'Europe» puis 800m à pieds (environ 10min)

BUS 22/32/42/44 arrêt «Centre hospitalier»

Prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de la PASS tel : 01 61 10 69

15

Ce rendez-vous permettra :

- De rencontrer une assistante sociale de l'hôpital
- D'avoir accès à une consultation médicale
- D'avoir accès à la pharmacie de l'hôpital

Les soins dentaires

J'ai une couverture maladie

Je prends rendez-vous avec un dentiste ou un centre dentaire proche de mon domicile

Je pense à lui demander :

- si ses tarifs sont pris en charge par ma couverture maladie
- un devis pour les soins coûteux

Je n'ai pas de couverture maladie

PASS dentaire de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière

Bâtiment de stomatologie, 1er étage

47-83 bd de l'hôpital – 75013 PARIS

Métro : Ligne 5, arrêt « Saint Marcel»

Prendre rendez-vous – Tél. : 01 42 16 14 41

PASS dentaire de l'Hôpital Henri Mondor Créteil

51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94000 Créteil

Métro ligne 8 «Créteil-Balard» – Arrêt «Créteil l'Échat»

Bus : 104-172-217-281– Arrêt «Henri Mondor»

Transval et 392 – Arrêt «Eglise de Créteil»

A la gare Torcy -RER A, prendre CIF bus/100 – Arrêt «Créteil l'Échat»

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Un premier contact est établi avec une assistante sociale qui examine les possibilités de faire un dossier de couverture sociale pour le patient.

Prendre rendez vous au : 01.49.81.22 82

Les vaccinations

J'ai une couverture maladie

Mon médecin traitant peut effectuer les vaccinations

Avec ou sans couverture maladie

Pour les enfants de moins de 6 ans

**Maison Départementale des Solidarités de Noisiel (MDS)
Service de PMI**

Adresse : Grande allée des Impressionnistes – 77186 NOISIEL
RER A - Bus : 220 ou 211 – Arrêt « remise aux fraises »

Consultations sur rendez vous

Pour les adultes et enfants

Centre de vaccination de l'hôpital de Jossigny
2/4 cours de la Gondoire – 77600 JOSSIGNY
Tél. : 01.61.10.65.82

RER A - Station : «Val d'Europe» puis 10min à pied (environ 800m)
BUS 22/32/42/44 – Arrêt «Centre hospitalier»

Sur rendez-vous, les lundis 14h à 18h et vendredis de 9h à 12h

Le suivi de grossesse

Avant le 7^{ème} mois de grossesse

Professionnel libéral (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue obstétricien)

Dès le début de la grossesse, s'enregistrer à la maternité pour avoir un numéro qui servira à partir du 7^{ème} mois.

A partir du 7^{ème} mois de grossesse

Hôpital de Jossigny

2/4 cours de la Gondoire – 77600 JOSSIGNY

Tél. : 01.61.10.61.10

RER A, Station : «Val d'Europe» puis 10min à pied (environ 800m)

BUS 22/32/42/44 arrêt «Centre hospitalier»

Consultations : prendre rendez-vous au 01.61.10.62.62

Hospitalisations maternité : 01.61.10.60.30

Assistante sociale : 01 61 10 66 45

En cas d'absence de couverture sociale, se mettre en contact avec l'assistante sociale du service maternité de l'hôpital.

Déclaration à l'état civil

La déclaration de naissance est obligatoire et **doit être faite impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance**, à la mairie du lieu de naissance, par le père, ou à défaut toute autre personne ayant assisté à l'accouchement. L'acte est rédigé immédiatement par un officier d'Etat-Civil. Au sein de l'hôpital de Jossigny, il existe une permanence de l'état civil.

Il faut apporter :

- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme ;
- La pièce d'identité des parents ;
- Le livret de famille si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

La contraception

Centre de planification et d'Éducation familiale, Maison Départementale des Solidarités de Noisiel (MDS)

Grande allée des Impressionnistes – 77186 NOISIEL
RER A - Bus : 220 ou 211 – Arrêt « remise aux fraises »
Accueil par une infirmière tous les jours sauf le mardi
Consultation médicale sur rendez-vous, Tél. : 01.69.67.31.68

La prévention et les dépistages

A l'Hôpital de Jossigny - 2/4 cours de Gondoire – 77600 JOSSIGNY
RER A, Station : «Val d'Europe» puis 10min à pied (environ 800m)
BUS 22/32/42/44 arrêt «Centre hospitalier»

Le CeGIDD : (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et Diagnostique)

Tél. : 01.64.35.14.06

Dépistage du VIH, Hépatites B et C, Syphilis et maladies sexuellement transmissibles. Résultats environ 7 jours plus tard sur présentation du numéro d'anonymat remis lors du dépistage.

Consultations sans rendez-vous :

Lundi et jeudi de 9h 00 à 13h 00

Mardi et vendredi de 12h30 à 18h00

Tuberculose : CLAT (Centre de Lutte Anti Tuberculeuse)

Tél. : 01.61.10.65.81

Consultations sur rendez-vous :

Lundi et Mardi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30

Du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30

AIDES Noisiel

2 allée Montesquieu – 77186 Noisiel
RER A, Station : «Noisiel» puis 8 min à pied (environ 600m)
BUS 22/32/42/44 arrêt «Centre hospitalier»
Tél. : 01.60.06.05.05

Information et prévention du VIH/Sida et des hépatites.
Permanences de dépistage rapide tous les lundis de 17h à 20h

CSAPA centre de Noisiel

Consultation Jeunes Consommateurs et Entourage (CJC)

7 cours des Roches -77186 Noisiel
Tél. : 01.60.95.03.20

Lieu d'accueil, d'évaluation et de soin ouvert à toute personne en difficulté avec une consommation d'alcool, tabac, drogues, médicaments, jeux... ainsi que l'entourage. Espace de consultation spécialisée pour les jeunes (CJC).

Emergences

LCR Jules Raimu
Allée Jules Raimu- 77200 Torcy
Tél. : 01.64.62.07.73

Prévention des infections transmissibles par voies sanguine et sexuelle, mise à disposition de matériel stérile d'injection et de matériel de consommation à usage unique.

La Santé mentale

Centre Médico psychologique adulte

3 bis rue Pierre Mendès France - 77200 Torcy.
Tél: 01 60 05 61 82

Les urgences

Lorsque je dois recevoir des soins rapidement

Les numéros d'urgence gratuits

Il faut appeler le Samu ou les pompiers **uniquement** lorsqu'un proche ou vous-même êtes dans une situation inquiétante (ex : perte de connaissance...)

Vous pouvez aussi appeler le Samu lorsque vous avez un problème médical et que vous ne savez pas quoi faire ou vers qui vous tourner.

Pour appeler le Samu, faire le 15 ou le 112

Pour appeler les pompiers, faire le 18 ou le 112

Attention : vous devez parler français et pouvoir décrire les symptômes

Le service d'urgences de l'hôpital

A l'hôpital de Jossigny

2/4 cours de la Gondoire – 77600 JOSSIGNY

Accueil : 01.61.10.61.10

RER A, Station : « Val d'Europe » puis 10min à pied (environ 800m)

BUS 22/32/42/44 arrêt « Centre hospitalier »

Urgences pédiatriques

Hôpital Necker-Enfants Malades

149 rue de Sèvres – 75015 PARIS

Tél. : 01.44.49.40.00

Métro : Duroc (lignes 10 et 13)

Hôpital Robert Debré – spécialité Pédiatrie

Tél : 01.40.03.20.00

Métro : Duroc (Ligne 10 ou 13) / Sèvre Lecourbe (ligne 6)

Falguière (ligne 12)

Urgences dentaires

J'ai une couverture maladie

Dentistes de garde sur le 77

Un service de garde est organisé les matins des dimanches et jours fériés.
Je téléphone au : 01 60 63 08 08 pour connaître
les coordonnées du dentiste de garde

SOS Dentaires

87 boulevard du Port-Royal – 75013 PARIS / Tél. : 01.43.37.51.00

RER B, station « Port-Royal »

En semaine de 20h à 24h, le samedi et dimanche toute la journée,
pendant les vacances scolaires de 8h à 12h

Les soins d'urgences sont faits par des spécialistes conventionnés.

Avec ou sans couverture maladie

Hôpital Pitié-Salpêtrière - Pavillon Gaston Cordier

83 boulevard de l'Hôpital – 75003 PARIS

Tél. : 01 42 16.14.52

Les urgences dentaires sont ouvertes tous les jours 24h/24

Métro : Chevaleret (ligne 6)

Pass dentaire : 01.42.16.14.41

Urgences ophtalmologiques

Avec ou sans couverture maladie

Hôtel-Dieu

1 place du Parvis Notre Dame – 75004 PARIS

Tél. : 01.42.34.80.36

Métro : Cité (ligne 4) / Hôtel de Ville (lignes 1 et 11)

RER B et C : Saint-Michel Notre Dame

Obtenir une aide alimentaire / vêtements

Certaines associations proposent une aide pour les personnes qui n'ont pas les revenus suffisants pour se nourrir et s'habiller.

Je peux obtenir une aide auprès des associations suivantes :

Les restaurants du cœur

Antenne de Torcy :

2 rue Gérard Philippe – 77200 TORCY

Tél. : 01.60.06.46.83

A 8 min à pied de la gare de Torcy-RER A

BUS 220 et 421, arrêt « Torcy RER »,
BUS 211, arrêt « Médiathèque du Segrais »

Campagne d'hiver (décembre à mars) :

le lundi et le jeudi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h45

Inter campagne d'avril à novembre :

le jeudi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h45

Egalement : ateliers Soutien au Retour à l'Emploi, aide au français, conseil sur les droits à la justice, micro crédit, conseil budgétaire, soutien scolaire, relais CAF, vestiaire, bibliothèque, éveil enfants, vacances familles et personnes isolées. Se renseigner sur place les jours d'ouverture ou par téléphone.

Antenne de Champs-sur-Marne :

Maison de la solidarité

Place Pablo Picasso- 77420 Champs-sur-Marne

Tél. : 01 64 68 57 43

RER A Station « Noisiel » + BUS 213 arrêt « Place Pablo Picasso »

Campagne d'hiver (mi-novembre à mi-mars) :

le mardi et le jeudi de 14h à 16h30

Inter campagne (mi-mars à mi-novembre) :

le jeudi de 14h à 16h30

Fermeture : du 30 juillet au 19 août

Secours Catholique du Val Maubuée

9 cours des Deux parcs – 77186 NOISIEL – Tél. : 01.60.05.83.97
RER A – BUS 220 et 221 Arrêt : « Commissariat ». Au rez-de-chaussée de la tour orange, l'entrée est à l'opposé de l'entrée principale de la tour.

Domiciliation (agrément préfecture)

Mardi de 9h30 à 12h et vendredi de 15h à 18h

Accueil/Ecoute (et aides diverses)

Lundi de 9h à 11h (toute l'année) et mardi de 14h à 16h (sauf pendant les vacances scolaires)

Vestiaires de 0 à 6 ans : sur rendez-vous (les lundis entre 14h et 17h)

Accompagnement scolaire, loisirs/vacances : renseignements à l'accueil du lundi matin ou du mardi après-midi

Secours Populaire Français

En fonction de vos ressources, vous pourrez bénéficier de colis alimentaires (une participation est demandée aux familles).

Comité de Noisiel :

9 cours des deux parcs – 77186 NOISIEL – Tél. : 01.64.62.00.80

Accueil le lundi : 14h à 17h – jeudi : 9h à 11h30

Distribution alimentaire les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 8h30 à 12h

RER A Noisiel et 8 min à pied / BUS 220 arrêt « Commissariat »

Comité de Torcy :

6, rue de l'Eau vive 77200 Torcy Tél. : 09 65 22 91 92

Accueil le lundi et jeudi de 14h à 16h30.

Distribution alimentaire les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 14h à 16h30

BUS 220, arrêt « Rive de Maubuée » ou « Salvador Allende »

Comité de Champs-sur-Marne :

Maison des solidarités - Allée des Noyers - 77420 Champs/Marne

Tél. : 01 60 05 54 64. RER A Noisiel et 7 min à pied

Accueil le jeudi de 13h30 à 16h

Distribution alimentaire les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 8h30 à 11h30

Attention : ces associations fonctionnent grâce aux dons. Leur distribution est faite en fonction de ce qu'elles ont pu recevoir

La scolarisation des enfants

En France, la scolarisation des enfants est obligatoire de 6 à 16 ans.

Une fois inscrit, l'élève doit se rendre à l'école tous les jours. Les absences sont contrôlées et peuvent amener une sanction si elles ne sont pas justifiées (justifications : maladie, rendez-vous important...)

En cas d'absence, vous devez prévenir au plus vite l'école, soit par téléphone, soit sur le cahier de liaison ou de correspondance.

L'école primaire (de 6 à 11 ans)

Pour inscrire mes enfants à l'école, je dois :

Me rendre en mairie avec les documents suivants :

- justificatifs d'état civil,
- attestation d'hébergement,
- attestation de l'association qui me suit administrativement (CAFDA, 115 de Paris...)

La réponse me sera donnée par téléphone. En cas de réponse positive, je dois alors me rendre en mairie où me sera délivrée l'attestation d'inscription scolaire de mon (mes) enfant(s).

Cantine scolaire et centres de Loisirs en primaire

L'accès à la cantine scolaire et aux centres de loisirs est payant : une participation financière est demandée aux familles, en fonction de leurs revenus et de leur situation administrative. Les mairies calculent votre quotient familial (QF) tous les ans, ce qui vous permettra de savoir si vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit pour la cantine et les centres de loisir.

Pensez bien à faire calculer votre quotient familial tous les ans.

Les CCAS ne font aucune aide alimentaire, ni prise en charge des factures.

Le COLLEGE et le LYCEE (de 12 à 18 ans)

Aides sociales au COLLEGE ou au LYCEE

Lorsqu'il existe, le **service social en faveur des élèves du Collège ou du Lycée (assistante sociale)** peut vous aider si vous rencontrez des difficultés familiales, financières : bourses scolaires, cantine, fournitures scolaires, activités sportives ou culturelles

Pour une première inscription au COLLEGE ou au LYCEE

Prendre rendez-vous au **CIO : Centre d'Information et d'Orientation**
Square Philippe Lebon – 77185 LOGNES / Tél. : 01.64.68.24.81
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
RER A – arrêt « Lognes »
**Au CIO, les enfants passeront des tests
pour savoir dans quelles classes ils seront scolarisés**

Aides pour les fournitures et l'assurance scolaire (primaire, collège et lycée)

Des associations caritatives peuvent aussi vous aider, pour la prise en charge de l'assurance scolaire et les fournitures scolaires, notamment :

Les **RESTAURANTS DU CŒUR**

Rue Gérard Philippe - 77200 TORCY

A 8 min à pied de la gare de **Torcy-RER A** / BUS 220 et 421, arrêt « Torcy RER » / BUS 211, arrêt « Médiathèque du Segrais »

Attention : ces associations fonctionnent grâce aux dons. **Leur distribution est faite en fonction de ce qu'elles ont pu recevoir**

Les Examens au collège et au Lycée

Pour se présenter aux examens, votre enfant aura besoin d'une pièce d'identité.

En l'absence de pièce d'identité, il doit présenter un certificat de scolarité très récent avec une photo, certifié par le chef de l'établissement où il est inscrit.

Stages et apprentissage

Dans le cadre de la scolarité, les stages sont possibles pour tous les élèves, quelque soit la situation administrative des parents et des élèves.
Pour la formation en alternance ou en apprentissage, l'élève doit posséder un titre de séjour avec autorisation de travail.
Les jeunes ressortissants de l'Union Européenne n'ont pas besoin de ce titre de séjour.

Obtention d'une Bourse

Votre enfant est scolarisé au Collège ou au Lycée

Vous pouvez obtenir une **BOURSE** qui est une aide financière attribuée aux familles, sur condition de ressources.

Vous devez vous adresser au **SERVICE INTENDANCE du Collège ou du Lycée** où est scolarisé votre enfant, pour en faire la demande et constituer le dossier.

Attention : dans les documents à fournir, il faudra impérativement donner un **AVIS DE NON IMPOSITION, que les impôts vous envoient.**

Comment obtenir un avis de non imposition :

- Aller au centre des impôts (CDI) qui relève de votre adresse (exemple : CASP de PARIS = CDI du 12^e arrondissement)
- Faire une déclaration de revenu : les sommes que vous avez reçues (ATA... ou rien)
- Le centre des Impôts vous enverra l'Avis de Non imposition quelques mois après.

Accueil parents/enfants

Grain de sel

Espace Petit enfance Place du Front Populaire – 77186 Noisiel

Tél : 01.60 06 83 30

Ouvert du lundi de 13h30 à 16h, le mardi de 9h à 11h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 11h.

Lieu d'accueil anonyme et gratuit où sont reçus les parents accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans ainsi que les futurs parents. Il permet de rencontrer d'autres parents, de dialoguer avec des professionnels de la petite enfance, de prendre conscience de ses compétences de parents grâce aux échanges et aux activités proposées.

Grain de café

Place du Front-Populaire – 77186 Noisiel

Tél : 01.60 06 83 30

Ouvert le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Lieu d'accueil convivial, anonyme et gratuit, ouvert aux parents et grands-parents d'enfants de plus de six ans, qui souhaitent s'informer et partager leurs expériences et difficultés rencontrées dans leur rôle parental, mais aussi aux adolescents ayant besoin d'être soutenus dans différents domaines (formation, emploi, santé, déscolarisation, mal-être...).

Association La brèche

23 rue de la Maison Rouge – 77185 Lognes

Tél : 01.80.45.02.04 (service Le Fil)

Tél : 01.80.45.02.05 (service Trapèzes)

Service de prévention spécialisé en direction des jeunes les plus en difficulté (Le Fil) et service de soutien à la parentalité (Trapèzes)

Pour mieux parler et comprendre le français

Les restaurants du cœur de Torcy proposent aussi une aide aux français (voir page 12).

Association Arabesque:

LCR Baudelaire - 5 rue Charles Baudelaire - 77200 Torcy

Téléphone: 06.47.06.67.35

e-mail : arabesque77.torcy@gmail.com

RER A « Torcy » 10 min de marche

ou Bus 211, arrêt « Baudelaire »

Arabesque propose des ateliers sociolinguistiques dont les objectifs pédagogiques visent l'acquisition ou le renforcement des compétences sociales en communication. Ce sont des ateliers de mise en situation qui se déroulent donc quasi uniquement à l'oral.

Ils sont destinés aux adultes étrangers qui ne maîtrisent pas la langue française.

Inscription : sur place, en fonction des places disponibles

Tarif : 100 € par an

MJC MPT Camille Claudel Lognes

LCR Les Riverains-23 rue de la Tour d'Auvergne-77185 Lognes

e-mail : contact@mjcmtlognes.org

RER A, arrêt « Lognes » 8 min à pied

La MJC MPT Camille Claudel propose des ateliers sociolinguistiques : dans lesquels les adultes pourront découvrir ou améliorer leur pratique de la langue française. Dans ces ateliers, la communication orale est prioritaire, afin que les participants soient le plus rapidement possible en mesure de se débrouiller dans la vie de tous les jours. Ces ateliers sont destinés aux personnes étrangères, de 26 à 65 ans, qui ne maîtrisent pas la langue française.

Inscription : en fonction des places disponibles

Se renseigner au préalable par téléphone, au 01 60 05 26 49

Tarif : 11 € par an

Transports en commun

La carte solidarité Transport (Réduction pour les transports en commun)

Conditions : je peux demander carte "Solidarité transport" si je suis bénéficiaire:

- du RSA socle (majoré ou non)
- de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), pour les chômeurs,
- de la Couverture maladie universelle Complémentaire (CMUC)

Démarches pour obtenir la carte :

J'appelle l'Agence Solidarité Transport au **0 800 948 999**

(appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 19h). Un correspondant ouvre un dossier à mon nom et m'envoie un formulaire à compléter.

Je renvoie le formulaire complété et signé, avec une photo d'identité, dans l'enveloppe "T" jointe, accompagné des documents justificatifs demandés (attestation CMU-C, votre dernier relevé de situation Pôle Emploi, ou d'une attestation du paiement du RSA, ou de votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales).

Je recevrai gratuitement mon pass Navigo, ainsi que celui de mes ayants droits éventuels, dans les trois semaines.

Je devrai ensuite « charger mes droits » sur mon pass Navigo dans le point de vente de mon choix, c'est à dire mettre à jour mon pass Navigo dans une borne RATP ou auprès d'un guichet afin de pouvoir bénéficier d'une réduction ou de la gratuité du transport.

